

Mars—Avril 2021

Publication numérique périodique de la F.F.A.M. destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et à leurs membres, ainsi que ceux de la section des membres individuels



C

hers amoureux des moulins et des rivières de France,

On peut assurément se féliciter de deux choses à l'heure où j'écris ces lignes :

La première c'est le vote de notre amendement en première lecture à l'Assemblée Nationale, fruit de notre action commune et coordonnée aux côtés de la FDMF et d'ARF.

La seconde c'est la sagesse dont ont fait preuve nos députés, et le soutien général et franc qu'ils nous ont apporté. Les arguments que nous avons fait valoir ont fait mouche. Nos moulins et leurs chaussées sont consubstantielles de nos rivières comme l'étaient, il y a plusieurs millénaires, les barrages de castors. Ils sont à la fois des outils de production d'énergie la plus propre et décarbonée au monde, mais également des régulateurs des écoulements des eaux de ruissellement sur notre territoire.

Il n'y a pas pire régime pour nos eaux que celui consistant à laisser filer l'eau de ruissellement à grande vitesse de l'amont vers la mer, sans retenue. Ce dérèglement de nos rivières est contraire à l'ensemble des enjeux prescrits par la loi comme vous le savez : aggravation des crues, des états de sécheresse, de l'érosion, dégradation de l'état physico-chimique et biologique, destruction de milieux aquatiques et rivulaires et d'un important potentiel de production d'hydroélectricité.

SOMMAIRE

- ◇ *Edito*
- ◇ *Garde-pêche : mode d'emploi*
- ◇ *Agenda*
- ◇ *J.P.P.M.*
- ◇ *Le congrès*
- ◇ *En région*
- ◇ *En bref*

Cet amendement « moulin » devenu l'article 19 bis C de la loi « Climat » vient d'être transmis à nos sénateurs.

Nous vous adresserons sous peu quelques documents généraux, à communiquer aux sénateurs de vos territoires, qu'il faudrait idéalement accompagner des difficultés locales que vous rencontrez afin qu'ils prennent la mesure de l'enjeu.

Surtout restons mobilisés, unis, cohérents et actifs. Plus nos parlementaires s'intéresseront à nos moulins, plus ils en comprendront l'utilité et plus nous pouvons espérer que cette politique de destruction prenne fin, pour nos moulins, nos rivières et nos eaux.

Bon travail à tous, nous avançons.

Pierre Meyneng



GARDE-PECHE MODE D'EMPLOI

L'ADSMNP (Association de Défense et de Sauvegarde des Moulins Normands-Picards) a déployé avec succès depuis mai 2019 ses gardes pêche particuliers bénévoles sur son territoire.

Ce service est un véritable atout pour l'association car il permet d'une part de renforcer sa légitimité vis-à-vis de ses partenaires publics et privés en élargissant ses objectifs et ses moyens d'actions, et d'autre part de constituer une plus-value d'assistance vis-à-vis des propriétaires-riverains.

Rappelons que la loi sur l'eau de 2006 a souligné l'importance et la reconnaissance des gardes-pêche, sentinelles de nos rivières.

Chaque garde pêche particulier bénévole, avec ses fonctions d'officier de police judiciaire, œuvre donc au quotidien à la préservation de notre bien commun la Rivière aux côtés des propriétaires-riverains.

Bien que le garde-pêche particulier puisse dresser des procès-verbaux de constat et de contravention, il a avant tout un rôle de prévention, d'éducation, et de conseil.

Il s'implique dans la vie de l'association. Aussi, le compte-rendu de l'activité annuelle de la garderie est-il présenté en Assemblée Générale Ordinaire.

Par ailleurs, le garde-pêche particulier est présent aux côtés du propriétaire-riverain lors des convocations par la DDTM et la Police de l'eau, comme dans le règlement de tous les litiges susceptibles de survenir.

Les étapes de mise en œuvre d'une garderie dans une association

Les étapes de mise en œuvre d'une garderie dans une association

Plusieurs étapes ont été nécessaires avant la mise en place d'une garderie au sein de notre association :

La mise en place du cadre :

Avant de proposer l'adaptation de nos statuts et la mise en place d'un règlement Intérieur adapté à cette nouvelle mission, nous avons consulté des juristes : Me Anne-France Petit, Me Corinne Lepage et M. Marc Nicaudie, expert.

Les statuts et le règlement Intérieur ont été modifiés comme suit :

Adaptation des statuts au niveau de l'objet social :

L'association agit pour la défense et à la sauvegarde des droits acquis des moulins, et des droits fondés en titre ou sur titre des moulins au regard de l'utilisation de l'eau ou du vent comme source d'énergie, et de la protection des cours d'eau.

L'association œuvre et participe à protéger, conserver et restaurer les moulins et les ouvrages hydrauliques, ainsi que les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques et hydrauliques, l'eau, l'air, les sols, les sites, les paysages et le cadre de vie, créés et induits par la présence des moulins et des ouvrages hydrauliques.

Elle exerce également son action à l'égard de tout fait qui, bien que né en dehors de son ressort géographique, serait de nature à porter atteinte aux moulins s'y trouvant.





GARDE-PECHE

Mode d'emploi

FLASH n° 188

Précision du fonctionnement de la Garderie et de la Pêche dans le règlement intérieur :

Article – Garderie

La Garderie est composée de gardes-pêche particuliers.

Leurs missions s'inscrivent dans le cadre d'une police de la pêche. Ils veillent à la préservation et à la protection de l'environnement.

Un garde pêche particulier est une personne **bénévole**, qui contacte le président de l'association en lui exprimant ses motivations (lettre de motivation).

Chaque Garde Pêche Particulier, véritable sentinelle de nos rivières, aura reçu des formations :

- halieutiques,
- juridiques,
- sur ses droits et devoirs,
- ◇ sur la déontologie et les techniques d'intervention.
- ◇

Pour avoir le droit d'exercer leurs missions, les gardes-pêche particuliers doivent être adhérents de l'association qui les a commissionnés.

Le commettant (le président de l'association après accord du Conseil d'Administration) acceptera ou non de le commissionner pour surveiller les baux de pêche de l'association.

Le Garde Pêche Particulier est sous la direction :

- du président de l'association,
- et du Procureur de la République.

Il est un agent dépositaire de l'Autorité Publique chargé d'une mission de service public. **L'article 29 du Code de Procédure Pénale lui donne le pouvoir de constater par procès-verbal les délits et contraventions de pêche portant atteinte aux propriétés dont il a la garde.** Il est chargé de la police de la pêche en eau douce conformément aux dispositions du titre III du livre IV du Code de l'Environnement.

Outre ses prérogatives, le garde-pêche particulier fait avant tout de la prévention, il a un rôle important d'information sur la réglementation, et de conseil envers les pêcheurs. Il a également un rôle d'éducateur vis-à-vis du jeune public pêcheur.

Lors de la rédaction de chacun de ses procès-verbaux, le garde-pêche particulier devra préciser que l'association souhaite se porter partie civile.

Afin de disposer d'une garderie efficace et crédible, **l'association doit être destinataire du bilan d'activité annuel « type » fourni par elle**, de chacun des gardes-pêche particuliers, certifié sur l'honneur et transmis impérativement avant la fin de l'année.

La tenue et le comportement des gardes-pêche particuliers de l'association doivent être irréprochables comme cela est expliqué lors de leur formation.

Si le garde-pêche particulier ne répond pas à l'ensemble de ces conditions dans le cadre de ses missions, l'association se donne le droit de ne pas soutenir le renouvellement du garde-pêche particulier à la fin de son commissionnement, voire de remettre immédiatement en question sa légitimité.

Les membres du Conseil d'administration non membres du Bureau sont également autorisés à constater et à relever les infractions à ce présent règlement. **Ils seront détenteurs d'une carte prouvant leur état de membre du Conseil d'administration.**



GARDE-PECHE

Mode d'emploi

FLASH n° 188

Réglementation de la pêche

La pêche, sur les sites dont l'association est détentrice du droit de pêche fait l'objet d'une réglementation spécifique. Cette réglementation est précisée dans l'annexe 1 du règlement Intérieur.

Les gardes-pêche particuliers :

Le recrutement et la formation avec un organisme de formation agréé et indépendant (durée 2 jours), si nécessaire,

Le commissionnement, après avis du Conseil d'administration, par le président de l'association auprès du Cabinet du Préfet (bureau des politiques de sécurité publique) pour une période de 5 ans, qui se formalise par un arrêté préfectoral. (délai 1 mois).

Le processus est complété par le serment du garde-pêche particulier devant le président du Tribunal d'Instance qui lui remettra sa carte d'agrément.

Le budget à prévoir par l'association :

Pour le commissionnement du candidat garde-pêche particulier :

Si le candidat gardes-pêche particulier n'a pas encore obtenu son arrêté préfectoral de reconnaissance d'aptitude technique garde particulier, il devra au préalable suivre une formation.

Le programme est imposé par l'arrêté ministériel du 30/08/2006 relatif aux gardes particuliers assermentés (18h).

Deux voies sont possibles :

* Individuellement via la Fédération Départementale des Gardes Particuliers (le coût est d'environ 20 euros),

* Lors d'une cession de formation spécifique, organisée par l'association avec un formateur indépendant agréé (coût 2 000 euros/personne).

A l'issue de cette formation, le candidat obtient son arrêté préfectoral de reconnaissance d'aptitude technique garde particulier valable 5 ans.

Les associations qui ont des salariés, peuvent se rapprocher de leur OPCA pour obtenir un financement. Les Collectivités Locales proposent parfois une prise en charge, il faut se renseigner.

Pour la mise en œuvre :

La mise en place de signalétique « pêche réservée » et Règlement de Pêche sur les terrains concernés,

L'association se porte partie civile lors de la rédaction de chacun des procès-verbaux de ses gardes-pêche particuliers.

L'équipe des gardes-pêche de l'ADSMNP :

Le garde-pêche particulier est un homme de contact, passionné de nature, autonome et pédagogue. Il est expert dans le domaine de la pêche avec de bonnes notions de géographie et de botanique. Il connaît bien le droit en vigueur et sait comment le faire appliquer aux pêcheurs et aux promeneurs.

Les candidats sont sélectionnés au regard de leur probité, leur intégrité, et leur implication.

Notre garderie est composée de 4 gardes-pêche particuliers, avec 4 personnalités et motivations différentes, et ils forment une équipe dédiée à l'écoute.

Lorsque le propriétaire-riverain a signé une convention de mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche, en application de l'article L. 425-5 du Code de l'Environnement, l'ADSMNP met à sa disposition l'un de ses 4 gardes-pêche

Philippe Vallois a 70 ans.

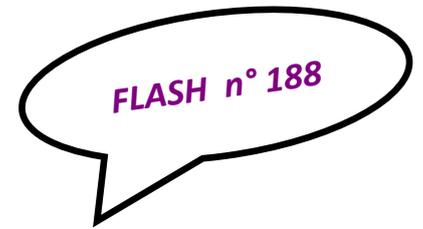
Depuis toujours, il est ouvert sur la nature puisqu'il a été pépiniériste, aménageur d'espaces terrestres et aquatiques. Il a saisi l'opportunité de devenir garde-pêche bénévole : un poste d'observation idéal pour participer, en tant que vigie, à l'analyse de l'évolution inquiétante de l'eau de nos rivières.

Déjà en 1908, le fishing club de France dans la revue « la pêche illustrée » alertait le public en réclamant « l'eau pure pour tous ». L'impasse technique et financière faite sur le traitement des pollutions chimiques et pharmacologiques, du traitement des pollutions agricoles et routières



GARDE-PECHE

Mode d'emploi



... Philippe Vallois ...

condamne à l'échec le rétablissement de la continuité écologique, grande obsession des agences de l'eau, des AAPPMA et des syndicats de bassins versants.

«L'eau pure pour tous» n'est pas une option pour retrouver les peuplements halieutiques dynamiques qui ont nourri tant de monde au temps des moulins et de leurs vannages. «L'eau pure pour tous» n'est pas une option pour l'avenir de nos enfants. « L'eau pure pour tous » est un préalable qui profite à tous.

Gilbert Fillâtre a 63 ans

Il travaille pour une maison de disque parisienne comme musicien d'arrangements. Il est passionné de pêche qu'il pratique depuis 30 ans. C'est un amoureux des rivières, et par conséquent un fervent défenseur de la nature.

Gilbert se réjouit que plusieurs réunions de concertation se soient tenues au second semestre 2020 à St Saens (76) et Vittefleur (76) malgré la situation sanitaire qui a entravé les avancées terrain. Il rêve de réveiller le passé en réunissant les moulins de nos rivières au sein de différents circuits touristiques accessibles et attrayants pour les nouvelles générations. Dans son rapport annuel 2020, il ne manquera pas de souligner la diminution inquiétante des salmonidés dans les rivières normandes qu'il corrobore à une baisse de la qualité de l'eau (pesticides et coulées de boue) ... Vous l'aurez compris, ce qu'il aime dans l'association ADSMNP, c'est qu'elle défend à la fois la biodiversité et les moulins.

Notre benjamin, Hervé Federici a 25 ans

Hervé est originaire de la région parisienne. Rien ne le prédestinait à être garde-pêche particulier en Normandie il y a un an !

Il est actuellement élève ingénieur spécialisé dans le domaine énergétique et propulsion, à l'INSA de Rouen.

Il devrait obtenir son diplôme cette année avec comme option « énergie durable ».

Il est également violoniste au Conservatoire de Rouen et ceinture noire (2^{ème} dan) de judo.

Hervé est sensible à l'équation suivante : produire de l'énergie verte via un patrimoine ancestral rénové, tout en préservant la biodiversité.

Il se passionne et s'investit dans la production d'hydrogène renouvelable par le moteur hydraulique des moulins à eau.

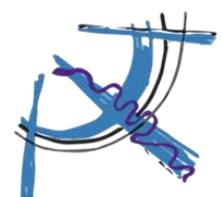
De formation scientifique, Hervé s'est ouvert au juridique et bénéficie des conseils et de l'encadrement de nos gardes-pêches plus expérimentés. Et puis il a soif d'apprendre la pisciculture, et se passionne pour l'histoire des moulins.

Frédéric Dantan a 57 ans

En responsabilités en milieu hospitalier, Frédéric est en réserve jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

Bien entendu, il reste pleinement informé de l'activité et de l'actualité de la garderie.

Thérèse Guinot
Administratrice ADSMNP





Agenda

REUNIONS DE BUREAU

Les membres du bureau se réuniront les lundis tous les 15 jours :

15 mars / 29 mars / 12 avril / 26 avril / 10 mai / 24 mai / 7 juin / 21 juin / 5 juillet / 2 août / 6 septembre /
20 septembre / 4 octobre / 18 octobre / 15 novembre / 29 novembre / 6 décembre

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

9 heures 30

Samedi 17 avril
Samedi 3 juillet
Samedi 13 novembre



Agenda

Pour mettre en œuvre le « Grand Plan de Valorisation des Moulins » et réunir des personnes en fonction de leurs aspirations, **six commissions nationales** et **quatre commissions de bassins** ont été créées : voici leurs responsables et leurs dates de réunions. Pour participer à ces réunions, prenez contact avec les responsables **qui vous enverront le lien pour accéder à la visioconférence.**

COMMISSIONS NATIONALES

COMMISSION POLITIQUE ET BASSINS

Responsables :

Pierre Meyneng

Gérard Sellier

Mail: ffam-politique@moulinsdefrance.org

Réunions les **1^{er} jeudi du mois à 17h30** :

1^{er} avril - 6 mai - 3 juin - 1^{er} juillet - 5 août - 2 septembre - 7 octobre -
4 novembre - 2 décembre

COMMISSION VALORISATION ENERGETIQUE

Responsables :

Pierre Meyneng

Mail: [ffam-](mailto:ffam-valorenergetique@moulinsdefrance.org)

valorenergetique@moulinsdefrance.org

Réunions les **1^{er} mercredi du mois à 17h30** :

7 avril - 5 mai - 2 juin - 7 juillet - 4 août - 1^{er} septembre - 6 octobre -
3 novembre - 1^{er} décembre

COMMISSION VALORISATION ENVIRONNEMENTALE

Responsable :

Patrice Cadet

Mail: [ffam-](mailto:ffam-valorenvironnement@moulinsdefrance.org)

valorenvironnement@moulinsdefrance.org

Réunions les **2^{èm}e mercredi du mois à 17h30** :

14 avril - 12 mai - 2 juin - 14 juillet - 11 août - 8 septembre - 13 octobre -
10 novembre - 8 décembre



Agenda

COMMISSIONS NATIONALES

suite

COMMISSION PATRIMOINE

(Moulins à eau et à vent)

Responsable :

Benoit Huot

Mail: ffam-

patrimoine@moulinsdefrance.org

Réunions les 1^{er} mardi du mois à 17h30 :

6 avril - 4 mai - 1^{er} juin - 6 juillet - 3 août - 7 septembre - 5 octobre -
2 novembre - 7 décembre

COMMISSION JURIDIQUE

Responsable :

Michel Diebold

Mail: ffam-juridique@moulinsdefrance.org

Réunions les 2^{ème} mardi du mois à 17h30 :

13 avril - 11 mai - 8 juin - 13 juillet - 10 août - 14 septembre - 12 octobre

COMMISSION COMMUNICATION

Responsable :

Claudine Sébille

Mail: com-ffam@moulinsdefrance.org

Réunions les 1^{er} vendredi du mois à 17h30 :

2 avril - 7 mai - 4 juin - 2 juillet - 6 août - 3 septembre - 1^{er} octobre -
5 novembre - 3 décembre

Pour participer à ces réunions, prenez contact avec les responsables qui vous enverront le lien pour accéder à la visioconférence.



Agenda

COMMISSIONS DE BASSINS

BASSIN SEINE-NORMANDIE, RHIN-MEUSE, ARTOIS PICARDIE

Référent principal : Gérard Sellier

Mails : ffam-bassin-seinorm@moulinsdefrance.org
ffam-bassin-rhinmeuse@moulinsdefrance.org
ffam-bassin-artpicard@moulinsdefrance.org

Réunions les 2^{ème} jeudi du mois à 17h30 :

15 avril - 13 mai - 10 juin - 15 juillet - 12 août - 9 septembre - 14 octobre - 11 novembre - 9 décembre

BASSIN ADOUR-GARONNE

Référent principal : Roland Agrech

Mail : ffam-bassin-adgar@moulinsdefrance.org

Réunions les 3^{ème} mardi du mois à 17h00 :

20 avril - 18 mai - 15 juin - 20 juillet - 17 août - 21 septembre - 19 octobre - 16 novembre - 21 décembre

BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Référent principal : Robert Birot

Mail : ffam-bassin-loirbret@moulinsdefrance.org

Réunions les 3^{ème} mercredi du mois à 17h00 :

21 avril - 19 mai - 16 juin - 21 juillet - 18 août - 15 septembre - 20 octobre - 17 novembre - 15 décembre

BASSIN RHÔNE MEDITERRANEE - CORSE

Référent principal : Michel Darniot

Mail : ffam-bassin-rhonmedit@moulinsdefrance.org

Réunions les 3^{ème} jeudi du mois à 17h00 :

22 avril - 20 mai - 17 juin - 22 juillet - 19 août - 16 septembre - 21 octobre - 18 novembre - 16 décembre



J.P.P.M.

Les moulins qui se sont inscrits pour les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins seront prochainement sur notre site internet avec le détail de leurs animations

BILAN

DES

INSCRIPTIONS

Auvergne—Rhône-Alpes	31 moulins	11 FFAM
Bourgogne— Franche-Comté	23 moulins	8 FFAM
Bretagne	20 moulins	14 FFAM
Centre Val-de-Loire	15 moulins	8 FFAM
Grand Est	7 moulins	6 FFAM
Hauts-de-France	11 moulins	2 FFAM
Ile-de-France	2 moulins	1 FFAM
Normandie	18 moulins	11 FFAM
Nouvelle-Aquitaine	37 moulins	19 FFAM
Occitanie	30 moulins	16 FFAM
Pays de Loire	29 moulins	17 FFAM
Provence Alpes Côte-d'Azur	13 moulins	2 FFAM

Congrès

Enfin ! Le congrès que nous ont préparé nos Amis des Moulins de l'Anjou est prêt à vous accueillir du 10 au 12 septembre et jusqu'au 14 septembre pour ceux qui pourront prolonger leur séjour. Les inscriptions sont lancées et vous trouverez le programme détaillé ainsi que le bulletin d'inscription sur notre site internet. Vous pourrez vous inscrire jusqu'au 3 juillet 2021.





En région

De nouvelles associations ont rejoint la FFAM. Nous leur souhaitons la bienvenue.

L'Association des Moulins du Périgord Noir

Président : **Elie Coustaty** - elie.coustaty@orange.fr

L'Association Périgourdine des Amis des Moulins

Président : **Patrick Hautefaye** - patrick_hautefaye@bbox.fr

L'Amicale des Amis des Moulins du 50

Président : **Jean Blanchet** - a2moulins50@laposte.net

Les Amis du Ger et du Job

Présidente **Karen Cooksey** - lesamisdugeretdujob@asso-web.com

L'association Santeuillaise pour la protection de la Viosne

Présidente : **Martine Follet** - association.defense.viosne@gmail.com

U mio mulinu Association pour la sauvegarde du Moulin d'Acoravo

Présidente : **Anne-Marie Giustiniani** - balisoniguistiniani@gmail.com

L'Association Rivières et Acteurs pour les Moulins de Basse-Normandie et d'Ille-et-Vilaine a un nouveau président :

Pascal Hermon - 06 61 20 65 05 - hermon.pascal@orange.fr

Bon courage à lui et toute son équipe

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.

Par contre, n'attendez pas le dernier moment.



La famille Prunier a besoin de votre aide

Propriétaire depuis 2009, la famille Prunier a entrepris de restaurer **le moulin de Bar-sur-Seine** en état de péril. Ce bâtiment, ancienne minoterie, est situé sur un bras de la Seine dans l'Aube. Ce moulin à pans de bois est le dernier de ce type de grands moulins ayant existé dans la région. Une petite centrale hydro-électrique a été adjointe au moulin dans les années 1920.

Leurs fonds propres, le loto du patrimoine et l'aide de la Fondation du Patrimoine n'est pas encore suffisante pour mener à bien leur sauvetage. C'est pourquoi vos dons seront les bienvenus. Vous pouvez prendre contact avec eux (**Michel Prunier**) au **06 07 36 19 42**.

La Fondation du Patrimoine a décidé d'ouvrir une souscription publique bénéficiant du programme de défiscalisation (à hauteur de 66 %).

Un beau projet pour valoriser nos moulins qui en ont bien besoin.

L'étang du Pont de Kerlouan est menacé de disparition

Ce site au potentiel touristique, trait d'union entre les zones natura 2000 de Guisseny et Goulven, ayant un fort pouvoir filtrant, avec une forte présence ornithologique (faune, avifaune et flore remarquables) est en grand danger.

La Communauté de Communes de Lesneven et de la côte des légendes, propriétaire actuel depuis 2016, a décidé de l'abandonner au titre d'une stricte application de la continuité écologique !

Et ceci en toute connaissance des rejets directs dans la baie

de Guissény des eaux de la rivière Quillimadec (concentrations chimique et bactériologique : algues vertes, plages interdites).

Il y a pourtant des solutions d'aménagement selon le collectif de sauvegarde du site de l'étang.

Le Collectif de sauvegarde du site de l'étang du pont- Kerlouan a lancé cette pétition adressée à Communauté de Communes de Lesneven et de la côte des légendes.

Vous pouvez accéder à cette pétition en suivant le lien :

<http://chnng.it/znPMdFHVnK>

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.

Par contre, n'attendez pas le dernier moment.



En région

Les 18 et 19 janvier 2021, **le Moulin des Mécaniciens** a accueilli les élèves de l'école de Beaulieu (CE2, CM1 et CM2) dans le cadre d'un projet pédagogique mené par Loïc Tellier, artiste, en partenariat avec la municipalité et l'association B2X.

Le but de leur visite était de réaliser un maximum de croquis pour leur permettre de mieux connaître le patrimoine historique de la commune.

Thierry, le président d'A2MBeaulieu et Claude, le responsable technique leur ont raconté l'histoire du Moulin et leur ont fait une démonstration du fonctionnement des machines présentes dans l'atelier.

Après ces visites, des séances en classe ont permis de retranscrire, par le dessin, leur regard sur leur village et leur patrimoine.

La restitution du travail des élèves de l'école primaire de Beaulieu-lès-Loches sera présentée dans les vitrines du Carroir du Templier dès le 15 avril, pour toutes les personnes (à moins de 10 km) qui souhaiteraient la découvrir. Elle restera visible (depuis l'extérieur) plusieurs jours en attendant un moment plus propice pour l'exposer au plus grand nombre.



Les Moulins en Hollande

De Hollandsche Molen a décidé d'organiser la Journée nationale des moulins entièrement «en ligne» les 8 et 9 mai. Cela est dû à la situation actuelle de la couronne, dans laquelle les visites d'usine ne seront pas ou difficilement possibles.

Cependant, cela ne signifie pas que nous passerons tranquillement devant le festival national des moulins à vent - qui existe depuis près de 50 ans.

Cette fois, les moulins offrent beaucoup de plaisir d'une toute nouvelle manière.

Le thème est: Ode au moulin



Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.

Par contre, n'attendez pas le dernier moment.

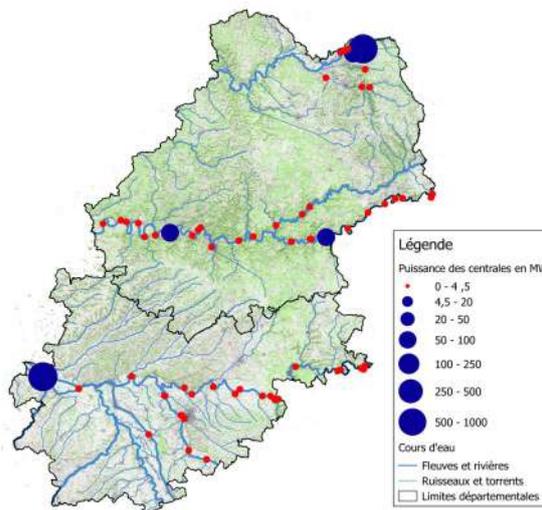


L'association des Moulins du Quercy a toujours considéré l'atout de nos « petits » moulins, et a répondu à un appel à projets de la Région Occitanie « Energies renouvelables coopératives et citoyennes ».

Le soutien de la Région ayant été validé le 12 février 2021, ce projet de « Réveil des moulins » doit permettre d'accompagner plusieurs sites représentatifs du territoire pour déterminer leur potentiel hydroélectrique et aider à réaliser leur remise en fonction grâce au soutien de tous, bénévoles, citoyens, collectivités et représentants de l'Etat.

Deuxième source de production électrique en France, l'hydroélectricité est surtout la première en terme d'électricité renouvelable ([ministère de la transition écologique](#)). Elle est aujourd'hui essentiellement opérée par des entreprises et provient de grandes centrales, d'une puissance supérieure à 2 mégawatts.

La carte du Lot et du Tarn-et-Garonne montre cette répartition centrée principalement sur quelques cours d'eau tels que la Cère, le Lot, l'Aveyron et le Tarn ([picto-occitanie 2017](#))



Parmi 19 premiers sites identifiés suite à un appel à candidature en octobre 2018, **4 ont été choisis** : leur situation géographique et hydrologique, leur potentiel comme leur histoire propre étant tous différents ; ils sont représentatifs de l'ensemble des moulins pouvant être accompagnés de la même manière dans le futur.

Moulin de Paunac

sur le cours d'eau du Vignon, est situé à Cazillac dans la commune nouvelle de Vignon-en-Quercy



Moulin d'Aulanac

Le moulin d'Aulanac, sur le Lot, est situé à St-Cirq-Lapopie



Moulin de Merlançon

Le moulin de Merlançon, sur le cours d'eau du Célé, est situé à Figeac. Probablement fondé au XVI^e



Moulin Bas

Le moulin Bas, sur le Candé, est situé à Lapenche



Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.

Par contre, n'attendez pas le dernier moment.



En région

La Mission Patrimoine au secours des moulins

Nous avons le plaisir de vous informer que les travaux de restauration du moulin de la Petite Bavouze à Ménil en Mayenne, soutenus par la Mission patrimoine confiée à Stéphane Bern, ont commencé courant mars 2021.

Yves Maurice



La Route des Moulins

**Vous avez pour un outil de communication à votre disposition sur notre site internet :
La Route des Moulins. Un petit questionnaire est à remplir et à retourner à
Stéphan Durand, responsable des SMI.**

**Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.)
n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.**

Par contre, n'attendez pas le dernier moment.



Du 18 au 21 novembre 2021, le festival de Montier en Der ouvrira ses portes

Ce salon, annulé en 2020 pour cause de crise sanitaire, a été créé il y a 25 ans. Il se déroulait sur deux jours initialement, mais le vif succès rencontré a vite contraint les organisateurs à l'élargir à trois puis à quatre jours, formule actuelle.

L'édition de 2019 a reçu plus de 40 000 visiteurs et l'événement atteint une renommée internationale. Le public de ce salon est constitué d'amoureux de la photo de nature bien sûr, mais il exprime aussi la prise de conscience et la volonté générales d'être acteur de terrain. Ce public là ne veut plus qu'on lui impose des solutions toutes faites venues d'ailleurs en matière de gestion des grands équilibres naturels.

Cette année le thème du festival est : **La biodiversité**. Partant de là , les Amis des Moulins de Haute-Marne alliés à leurs homologues du département de la Marne ont flairé la possibilité de communiquer avec le grand public sur la thématique qui nous est chère.

L'administration ne dit pas ou à mots couverts ce qui se trame réellement derrière le ronflant terme de « continuité écologique » dont on nous rebat les oreilles depuis quelques années comme une formule magique, hors de portée du sens commun, un genre de : « dormez tranquilles braves gens ».

Elle ne dit pas non plus que derrière ces mots, se cachent des pelles mécaniques qui, dans le lit de nos rivières, avides de fonds publics comme carburant, détruisent brutalement des équilibres biologiques installés depuis des siècles, anéantissent un patrimoine et un potentiel énergétique renouvelable et surtout donc, en rapport avec le thème du salon, impactent très négativement la biodiversité des rivières puisque bien évidemment, en supprimant les petits barrages, on réduit la réserve en eau conduisant à des assècs : pas d'eau, pas de biodiversité aquatique!

La responsabilité de la mauvaise qualité de l'eau en France ne peut pas être imputée aux moulins, elle est ailleurs bien sûr et ça, l'administration ne le dit pas non plus.

Et bien nous allons profiter de cette tribune pour le dire encore!

Nous, amis des moulins Marnais et haut Marnais, vous invitons à vous rendre nombreux sur ce festival et faisons appel à toute bonne volonté pour nous prêter assistance soit pour en être présents sur le stand des moulins soit pour nous fournir des idées ou des outils de communication didactiques à la destination du public comme des tracts, des affiches, des panneaux explicatifs, des photos...



Contact : Roger Siret
T. 03 25 55 61 44 / 06 02 71 97 36
Mail : roger.siret@gmail.com

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.

Par contre, n'attendez pas le dernier moment.



En région

Le Moulin de Beauvet à Port-Saint-Père (Loire-Atlantique) menacé

C'est un moulin à vent construit en 1622 comme l'indique l'écusson situé au-dessus de sa porte est. Dégradé pendant la Révolution, il fut reconstruit en 1898. Il a d'ailleurs été rehaussé, probablement lorsqu'il a été équipé du système Berton.

Le dernier meunier, Louis Verger, l'a exploité jusqu'à la dernière guerre.

Dans les années 70, il a été racheté par un pépiniériste qui l'a transformé en habitation avec trois étages, mais en lui conservant le mécanisme sous toiture et les verges.

Actuellement, le Moulin de Beauvet est le dernier à avoir conservé une partie de son mécanisme.



Photo F. Moniot

Bien qu'ayant perdu ses ailes depuis 1998, le moulin garde tout son caractère local représentatif du passé de la commune. L'entretien ainsi que la mise en valeur du moulin et de son environnement paysager sont une préoccupation de tous les instants.

C'est un avenir plutôt sombre qui attend le moulin si le projet de mise à 2 x 2 voies de la route départementale qui longe la propriété et qui menace le moulin, est validé. Ce que les tempêtes et la Révolution française n'ont pas réussi, une route pourrait le faire !

Outre la demande d'une étude pour un nouveau tracé de la route, ce que le département accepte dans le principe, une demande de classement a été déposée à la DRAC de Loire-Atlantique.

Sans autre prétention, je suis et reste un « passeur d'histoire » et, en théorie, le moulin devrait me survivre

Françoise Moniot



Photo F. Moniot

Le moulin aujourd'hui 2021



Photo F. Moniot

Vue aérienne en 1998

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.

Par contre, n'attendez pas le dernier moment.



En bref

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a examiné le 30 mars dernier le rapport du sénateur **Guillaume Chevrollier**, intitulé *Rompre avec la continuité écologique destructive : réconcilier, préservation de l'environnement et activités humaines*.

Le rapporteur a présenté l'origine scientifique et juridique d'une notion peu connue du grand public, l'excès avec lequel elle est interprétée par les services de l'Etat et les modalités de mise en œuvre par les acteurs qui en résultent, relayant les difficultés d'application dans certains territoires et l'absence de données scientifiques qui ne permettent pas d'avoir le recul sur les avantages à attendre en matière de reconquête de la biodiversité.

L'intégralité du rapport d'information est consultable sur le site du Sénat : L'essentiel n° 498 (2020-2021)

Contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité

Agence de l'eau	Clé de répartition	Contribution à l'O.F.B.
Agence de l'eau Adour-Garonne	8.39 %	31 285 829 €
Agence de l'eau Artois-Picardie	7.00 %	26 102 599 €
Agence de l'eau Loire-Bretagne	14.86 %	55 412 089 €
Agence de l'eau Rhin-Meuse	5.87 %	21 888 894 €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée	25.91 %	96 616 906 €
Agence de l'eau Seine-Normandie	37.97 %	141 587 955 €
Total		372 894 272 €

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.

Par contre, n'attendez pas le dernier moment.



En bref

Sur notre site - Rubrique environnement

Des nouveautés :

[2021-04-2-Sauver-leau-pour-sauver-les-poissons-migrateurs.pdf \(moulinsdefrance.org\)](https://moulinsdefrance.org/2021-04-2-Sauver-leau-pour-sauver-les-poissons-migrateurs.pdf)

[2021-04-1-La-fragmentation-paisible-des-moulins.pdf \(moulinsdefrance.org\)](https://moulinsdefrance.org/2021-04-1-La-fragmentation-paisible-des-moulins.pdf)

APPEL- APPEL - APPEL - APPEL - APPEL - APPEL

France.tv Studio, filiale de production de France Télévisions désire développer une collection documentaire sur les monuments historiques ou patrimoine français et leur vie sauvage.

Un premier épisode incluant la cathédrale d'Albi et ses faucons pèlerins, le Pont du Gard et ses castors ainsi que la Forteresse de Salses et ses chauves-souris a déjà été réalisé.

France.tv Studio est donc actuellement à la recherche d'autres animaux sauvages qui auraient élu domicile dans un monument historique ou autres éléments patrimoniaux remarquables comme un moulin.

Si vous pensez que c'est le cas pour votre moulin, n'hésitez pas à prendre contact avec :

Aurélie Lachkar

Assistante de développement de documentaires

aurelie.lachkar@francetv.fr

T. 06 76 61 02 80

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.

Par contre, n'attendez pas le dernier moment.



En bref

NOMINATIONS

Comité de bassin Loire-Bretagne

Représentants parmi les membres du collège du comité de bassin (1^{er} article 213-8)

Laurent Gerault - Jérôme Orvain - Nathalie Rousset - Marguerite Lamour - Philippe Albert - James Gandrieau - Françoise Grivotet - Fredy Poirier - Cécile Gallien - Betsabée Haas - Louis Michel

Représentants parmi les membres du collège du comité de bassin (2^e article 213-8)

Fédérations départementales des associations de pêche :

Jean-Paul Doron

Associations agréées de protection de l'environnement :

Gilles Deguet

Associations nationales de consommateurs :

Gilbert Le Maignan

Autres usagers non-économiques :

Eliane Auberger - Régine Bruny

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.



En bref

Valérie Mauvieux publie un nouveau carnet de voyage

“ **SAINTE-SUZANNE, les moulins au fil de l’Erve** ”.

Elle part au fil de l’Erve à la découverte des moulins d’hier et d’aujourd’hui, à Sainte-Suzanne, Petite Cité de Caractère de La Mayenne, l’un des plus Beaux Villages de France et livre leurs histoires, relatant l’époque où les roues rythmaient la vie quotidienne et leur présent, patrimoine préservé.

“ Je dessine sur le vif, dans un carnet, regarde avec le coeur et m’émerveille de tous ces petits détails du quotidien.

Sensible à l’Histoire et au patrimoine, mes aquarelles s’imprègnent de rencontres, de témoignages et d’échanges pour réaliser un travail documentaire et poétique qui témoigne des activités passées.

Je cherche à traduire des ambiances sur le papier, m’imprégner de l’atmosphère du lieu et ainsi raconter des histoires de vie avec des anecdotes qui accompagnent mes dessins.

Habitant à La Rivière, j’ai toujours été attirée par cette partie de l’histoire de Sainte-Suzanne, les moulins qui ont utilisé la force motrice de l’Erve. Le dénivelé et le débit important de la rivière ont permis l’implantation d’une vingtaine de moulins sur deux kilomètres au pied de la Cité, soit un moulin tous les 120 m environ. ”



Carnet de voyage

« **Sainte-Suzanne, les moulins au fil de l’Erve** »

17,50 € - Disponible en librairie ou sur commande au

06 28 51 34 00



La Route des Moulins

Vous avez pour un outil de communication à votre disposition sur notre site internet :
La Route des Moulins. Un petit questionnaire est à remplir et à retourner à
Stéphan Durand, responsable des SMI.

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n’hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l’intermédiaire de notre flash.